

L'OBSERVATEUR

de la Cohésion Sociale

Bulletin Trimestriel de l'Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale N°11

Contexte socio-politique

Commission Electorale Indépendante, Nouvelle Carte Nationale d'Identité, Constitution : les débats animent la vie politique



L'ACTUALITE

Mise en place du Bureau de la CEI,
Etablissement des nouvelles CNI, Révision
de la Constitution et la COVID-19
Des défis à la cohésion sociale

Au Fil DU TEMPS...La Cohésion Sociale

Plus de civisme et de démocratie
pour la consolidation de la Paix

L'ETAT DE LA COHESION SOCIALE

Coupeurs de routes, incendies, manifestations
pour des congés anticipés, viols...
Autant de menaces pour la quiétude des
populations

LE PLAIDOYER

Etablissement de la CNI
Etablissement de la CNI
Calmons le jeu !



MINISTÈRE DE LA SOLIDARITÉ,
DE LA COHÉSION SOCIALE
ET DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE



Plus de civisme et de démocratie pour la consolidation de la Paix.

Aucun sacrifice ni compromis n'est assez grand pour la recherche et la consolidation de la Paix, très facile à détruire mais difficile à construire.

C'est dans une telle démarche que, certainement, le gouvernement a pris une ordonnance le 04 mars 2020 pour attribuer un siège de plus à l'opposition au sein de la commission centrale de la CEI. Ainsi, celle-ci est passée de 15 à 16 membres.

Cependant, l'appel du pied pour la Paix n'a pas produit le résultat attendu ; même si le principe de la négociation en valait la peine. En réponse, c'est « il me donne ce que je veux ou je n'accepte rien ». Quid donc du principe de la négociation, des efforts de part et d'autre pour un accord. On est toujours à la situation de départ.

Le radicalisme, le « je ne veux pas, donc je détruis tout » a prévalu.

Cette manière d'exprimer son mécontentement nous éloigne de notre objectif de consolidation de la paix qui, à n'en point douter, a besoin de se fortifier de nos différences d'opinions politiques, de religion, de culture etc.

Cet incivisme, danger à la paix, fragilise notre démocratie en voulant mettre un frein à l'expression du libre choix de chacun à se faire enrôler sur la liste électorale, ou à se faire établir une pièce d'identité.

Le renoncement à soi pour tenir compte des autres, ce souci d'assumer d'abord ses devoirs avant de réclamer ses droits, sont des leviers essentiels pour notre vivre ensemble et par ricochet pour la cohésion sociale.

Et nous devons saisir toutes les opportunités pour réaliser des progrès essentiels permettant de consolider les acquis et de poursuivre les efforts pour le renforcement de la démocratie.

Le symbole fort qui traduira cette évolution positive est qu'au soir d'un scrutin, les vainqueurs soient salués par ceux qui n'ont pas pu recueillir la majorité des voix.

Pour la Côte d'Ivoire et pour la première fois, ce sera le symbole fort de civisme et de démocratie pour une paix renforcée.

Tohozon Ibrahima COULIBALY

SOMMAIRE

2. Au fil du temps...la Cohésion Sociale
3. L'Actualité
4. L'Etat de la cohésion sociale
5. Le Plaidoyer
 - La cohésion sociale : On avance, on recule
 - Tout Azimut
 - En filigrane
7. L'OCS en mouvement
8. Le Zoom sur...

L'OBSERVATEUR
de la Cohésion Sociale

Rédaction : siège de l'OCS sis aux II-Plateaux 7^{ème} Tranche non loin du pont reliant la 8^{ème} Tranche. 04 BP 1861 Abidjan 04, Tél: 22426734

Site web: www.oscs.solidarite.gouv.ci
Facebook: Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale/OCS

Directeur de la Publication : Tiohozon Ibrahima COULIBALY

Rédacteur en chef : Zéguéla YAObi

Secrétaire Général de rédaction : Ningan Moussa COULIBALY

Editeur : Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale

Tirage : 2000 exemplaires

COVID-19

Si tu ne serres pas ma main, ça fait quoi ?
Porte ton cache-nez.

La Covid-19 est une réalité. Protège-toi,
protège les autres.

Mise en place de la commission centrale de la CEI, Etablissement des nouvelles CNI, Révision de la Constitution et Apparition de la COVID 19 : la Cohésion sociale mise à l'épreuve.

Composition de la commission centrale de la CEI : Le Gouvernement joue l'apaisement

Malgré la tenue d'un dialogue pour la reconstitution consensuelle de la CEI, des partis politiques de l'opposition continuent de contester la mouture actuelle de l'Institution. Aussi la question continue-t-elle de cristalliser le débat politique.

Le conseil des Ministres du 04 mars 2020 a annoncé la prise d'une ordonnance par le Président de la République, pour attribuer un autre siège à l'opposition au sein de la commission centrale de la CEI dont le nombre de membres passe ainsi de 15 à 16. Cette décision qui devait décanter la situation a été malheureusement rejetée. Il revenait en effet au PDCI-RDA, parti de l'opposition qui a une majorité au parlement d'occuper ce poste. Mais ce parti a refusé cette offre et a affirmé son soutien au reste de l'opposition qui rejette la composition actuelle de la Commission centrale de la CEI. Faut-il dès lors craindre une menace sur l'issue du processus électoral en cours, avec la contestation actuelle de l'organe de gestion des élections par des partis politiques ?

Manifestations de l'opposition contre le droit de timbre pour l'établissement de la CNI et la révision de la constitution de 2016

L'opération d'enrôlement pour la confection de la nouvelle carte nationale d'identité lancée officiellement le 17 Février 2020 et la révision de la constitution ont fait l'objet de protestation de la part des partis de l'opposition. Ils dénonçaient le paiement des droits de timbre de 5000 F CFA pour l'établissement de la CNI et la révision de la constitution par le Président de la République à quelques mois des élections d'octobre 2020.

Suite au meeting des partis de l'opposition le 15 mars à Yamoussoukro, des manifestations parfois violentes de personnes se réclamant desdits partis, ont éclaté dans le District autonome d'Abidjan et dans plusieurs villes de l'intérieur du pays. Ce fut le cas à Bouaflé et Daoukro (17/03), à Ferkessedougou et M'Bahiakro (18 et 19/03), à Gagnoa et à Yopougon (20/03). Dans ces localités, les manifestants ont érigé des barrages, détruit du matériel servant à l'enrôlement pour la confection des cartes, et saccagé des bureaux.



Des jeunes détruisent le matériel d'établissement de la CNI à la mairie de Yopougon le 20 mars

Malgré ces incidents, le processus d'identification s'est poursuivi. La loi sur la révision de la constitution a été adoptée.

La COVID-19 perturbe la vie des populations en Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire a enregistré son 1er cas de la COVID-19 le 11 mars. Depuis cette date, cette maladie fortement contagieuse et mortelle a mis à rude épreuve la vie des populations ivoiriennes et cela dans tous les secteurs d'activités.

Pour lutter contre cette maladie, des mesures de prévention ont été adoptées par le Gouvernement et renforcées par le Conseil National de Sécurité (CNS). Il s'agit :

- du lavage régulier des mains avec de l'eau et du savon, ou de leur nettoyage avec du gel hydro alcoolique ;
- du port de masque ;
- de l'utilisation de mouchoirs pour tousser ou éternuer et à défaut de le faire dans le creux du coude ;
- du respect de se saluer sans se serrer les mains et sans accolades ;
- de la fermeture des frontières aériennes, terrestres et maritimes ;
- du renforcement du contrôle sanitaire aux frontières aériennes, maritimes et terrestres ;
- de la mise en quarantaine des cas suspects et des contacts des malades dans les centres réquisitionnés.
- de la fermeture de tous les établissements d'enseignement préscolaire, primaire, secondaire et supérieur ;
- de la fermeture des boîtes de nuit, des cinémas et des lieux de spectacle et de culte ;
- de l'interdiction des rassemblements de population de plus de 50 personnes ;
- du respect d'une distance d'au moins un (01) mètre entre les personnes.

Ces mesures ont impacté la vie économique, sociale, culturelle et même culturelle des populations.

Au plan socioéconomique, ce sont les secteurs de l'éducation-formation, de la restauration et de l'hôtellerie, du transport, du commerce et de l'agriculture qui ont été fortement perturbés. Tous les secteurs d'activités économiques ont connu un ralentissement voire un arrêt total augmentant ainsi le taux de chômage. La vulnérabilité des populations s'est accrue. Au plan socio-culturel, le mode de vie des populations a été bouleversé. Les relations sociales sont devenues distantes ; plus de salutations et de cérémonies chaleureuses à l'africaine. Même la pratique religieuse s'est adaptée à la réalité de la COVID-19 avec la fermeture des lieux de culte.

Fort heureusement, face à tous ces impacts, le gouvernement a pris des mesures appropriées pour exprimer la solidarité de l'Etat aux victimes socioéconomiques de la COVID-19.

Coupeurs de route, accidents de la route, incendies, manifestations, viols ... autant de menaces pour la quiétude des populations

Au premier trimestre 2020, 4.849 faits collectés ont troublé la tranquillité des populations. Ces faits de Cohésion sociale ont trait à des accidents de la route, des coupeurs de route, des feux de chambre, des viols sur mineures, des manifestations, des conflits et autres.

Incidents	Nombre	Fréq. %
Accident de la route	4.007	82,63
Agression (coupeurs de route...)	19	0,40
Incendie (feux de chambre ...)	763	15,73
Viols (mineures ...)	07	0,14
Gouvernance (Manifestations)	35	0,72
Respect et tolérance (conflits)	18	0,38
TOTAL	4.849	100

Sécurité routière : Hausse des accidents

Au cours du premier trimestre 2020, 4007 cas d'accidents ont été enregistrés. Ces accidents ont engendré 6.904 victimes dont 189 personnes décédées et 6715 blessés. Ces accidents ont fait de nombreux dégâts matériels. On note une augmentation des cas d'accidents de 3.431 à 4007 et de celui de victimes de 5.740 à 6.904. En moyenne, environ 6 accidents et 13 victimes ont été enregistrés journalièrement. Ces accidents se sont produits pour l'essentiel à Abidjan (3020 cas), à Bouaké (387 cas) et à Korhogo (293 cas). 2.641 de ces accidents impliquent, généralement, les motos ou tricycles et les piétons. Face à cette recrudescence et en dépit des multiples campagnes de sensibilisation, une répression plus rigoureuse des contrevenants aux codes de la route s'impose.

Agressions à main armée: les populations dans l'angoisse

Les actes de coupeurs de route et d'agressions des enfants en conflits avec la loi troublent la sérénité des populations. 10 actes des coupeurs de route, 04 agressions après des retraits à la banque et 02 agressions des enfants en conflit avec la loi, ont causé 3 morts, 10 blessés, plus de 124 millions et plusieurs biens matériels emportés. Ces agressions angoissent les populations. Si rien n'est fait, leur multiplication impactera négativement la libre circulation des biens et des personnes et la fréquentation des banques.

Agression sexuelle sur mineure : Attention, nos enfants sont en danger !

Sur 07 cas de viols enregistrés, 5 impliquent des enfants dont l'âge varie de 02 à 13 ans. En plus de la sensibilisation des populations au respect des droits de l'enfant, il faut, désormais, aller à une répression systématique de ces crimes par de lourdes condamnations de leurs auteurs.

Incendie : 345 feux de chambre endeuillent des familles

Le bilan des incendies de ce trimestre offre un tableau triste. Il est passé de 542 cas au dernier trimestre de 2019 à 763 au premier trimestre 2020.

On note une hausse de 221 incendies qui ont fait 10

morts et 20 blessés. Les cas les plus meurtriers sont les feux de chambre avec 345 cas soit 45% des incendies du trimestre. Ces incendies ont fait 8 morts, 12 blessés et plusieurs dégâts matériels.



Feu de chambre dans un domicile à Dabou au quartier Sodepalm, le samedi 22 février 2020

Manifestations de protestation dans le milieu socio-éducatif : les activités socio-éducatives perturbées

Ce sont 36 manifestations de protestation qui ont été enregistrées au cours de ce trimestre. 19 d'entre elles, soit plus de 50%, sont du fait des élèves et enseignants et ont occasionné des arrêts de cours et un blessé grave (un élève). Quant aux manifestations des populations en général, elles sont au nombre de 17 dont 09 contre la CIE et la SODECI. Ces mouvements, même s'ils se justifient ont perturbé le fonctionnement normal de la société. Il apparaît nécessaire de sensibiliser les différents acteurs sur le maintien des dialogues sociaux à tous les niveaux et de façon permanente afin d'éviter les violences.

Conflits : "le vivre ensemble" menacé !

21 conflits ont perturbé la quiétude des populations ce trimestre, occasionnant un bilan triste : 12 morts, 132 blessés et de nombreux dégâts matériels. 09 conflits fonciers ont engendré 05 morts et 68 blessés. 06 conflits intercommunautaires ont causé 06 morts et 28 blessés. Ces conflits intercommunautaires résultent souvent des conflits fonciers. 04 conflits de chefferie ont occasionné 36 blessés. Cette intolérance entre les populations rend leurs rapports plus difficiles et nuit à leur cohabitation.

Type de conflits	Nombre de conflit	Nombre de mort	Nombre de blessé
Foncier	09	05	68
Intercommunautaire	06	06	28
Chefferie	04	00	36
Interpersonnel / familial	01	01	00
Lié à l'incivisme	01	01	00
21		12	132

ETABLISSEMENT DE LA NOUVELLE CNI : CALMONS LE JEU !

Actes de vandalisme de centres d'enrôlement, marches éclatées de militants et sympathisants de partis de l'opposition pour réclamer la gratuité de la Carte Nationale d'Identité (CNI). Evitons de politiser ce document administratif !

De la nécessité de l'établissement d'une nouvelle CNI

La carte nationale d'identité (CNI) est un document administratif dont la détention prouve la nationalité du titulaire. La plupart des CNI délivrées en 2009 pour une durée de 10 ans sont arrivées en fin de validité en 2019. Le gouvernement a, en conséquence, lancé officiellement le lundi 17 février 2020 l'opération d'enrôlement de masse pour l'établissement de la nouvelle carte nationale d'identité après une phase pilote. Il s'agit de doter les Ivoiriens âgés de 16 ans et plus de document d'identification. Cette nouvelle carte est caractérisée par la résistance de son support, sa multifonctionnalité et le renforcement de sa sécurité.

Comment peut-on obtenir gratuitement des CNI si l'on détruit les machines qui servent à les établir ?

Des partis de l'opposition (PDCI, EDS...) ont organisé un meeting à Yamoussoukro le 15/03/2020 au cours duquel, ils ont dénoncé le projet de réforme constitutionnelle et le coût du timbre pour la CNI fixé à 5000 F CFA. A la suite de ce meeting, des jeunes se réclamant desdits partis ont organisé des manifestations le 17/03 à Bouaflé, le 18/03 à Gagnoa, Daoukro et Tiébissou, le 19/03 à M'Bahiakro et le 20/03 à Divo, perturbant la vie socio-économique.

Au cours de ces manifestations à Gagnoa, un individu a détruit à l'aide d'un marteau, une partie du matériel d'enrôlement avant de prendre la fuite. A Divo le 20/03, des individus ont vandalisé le hall et l'un des bureaux de l'Etat civil de la sous-préfecture. Ce même jour à Abidjan/Yopougon, des jeunes ont saccagé le matériel d'enrôlement (ordinateurs, tablettes, chaises) au service technique de la mairie. Pourquoi détruire le matériel servant à élaborer les CNI parce qu'on réclame leur gratuité ? Surtout quand on sait que leur coût a été justifié en partie par la cherté de ce matériel. Comment la CNI sera-t-elle disponible si après avoir tout cassé, l'on obtient la gratuité ?

Le droit de timbre pour l'obtention de la CNI, une condition longtemps établie.

Depuis 1962, tous les textes existants sur la question, font tous mention du paiement du droit de timbre. Cependant, une exception à cette règle a été observée en 2009 conformément à l'Accord Politique de Ouagadougou signé le 04 mars 2007 pour la sortie de crise. En effet, la question de l'identification ayant été évoquée comme un point essentiel de la crise, les parties prenantes dudit accord ont alors

convenu de traiter cette question d'ailleurs couplée au recensement électoral, en exemptant les requérants du paiement du droit de timbre.

Ainsi, le décret n° 2007-647 du 20 décembre 2007 portant condition d'établissement, d'obtention et de forme de la CNI exonérait le demandeur du paiement du droit de timbre de manière exceptionnelle au cours de la période courant jusqu'aux échéances électorales (2010).

Pourquoi l'établissement de la CNI suscite-t-il tant de tensions ?

La réponse à cette question pourrait se trouver dans les agitations politiques nées à la faveur de la succession du président Houphouët-Boigny après sa mort en 1993. De ces agitations politiques vont naître le problème d'identité, exacerbé par le concept de l'« Ivoirité ». Ainsi, le détenteur de la CNI n'est plus alors seulement perçu comme un citoyen mais surtout comme un potentiel candidat à un poste électif ou un électeur. Quand éclatent le coup d'Etat de 1999 et la rébellion de 2002, leurs auteurs disent vouloir régler une question d'identité à laquelle les ressortissants du Nord seraient confrontés.

En outre, lorsque les opérations d'enrôlement de masse pour la CNI se déroulent à la veille de l'élection présidentielle, l'enjeu électoral prend le pas sur l'acte administratif que représente le fait de se faire établir la CNI. Cela ne peut qu'accroître les considérations politiques qui entraînent par la même occasion des tensions.

Que faire pour calmer les tensions liées à l'établissement de la CNI ?

Le Gouvernement et les partis politiques devraient poursuivre le dialogue politique afin de déterminer les conditions favorables à l'établissement de la CNI dans un climat apaisé.

L'ONECI (Office National de l'Etat Civil et de l'Identification) et la Société Civile doivent, non seulement, informer les populations que le fait de se faire établir la CNI est un acte administratif ordinaire et permanent, mais aussi organiser des campagnes de sensibilisation sur tout le processus d'établissement de la CNI.

Les acteurs politiques devraient eux aussi sensibiliser leurs militants à s'engager pacifiquement dans le processus d'établissement de la CNI.

La cohésion sociale...

• On avance

Le Président de la République calme le jeu pour renforcer la stabilité

Le Chef de l'Etat, SEM. Alassane Ouattara a posé des actes forts durant ce trimestre. Au nombre desquels, la renonciation à sa propre succession à la présidence de la République. « J'ai décidé de ne pas être candidat à l'élection présidentielle du 31 octobre 2020 et de transférer le pouvoir à une jeune génération. » Cette annonce faite à Yamoussoukro le 05 mars a assurément milité à la baisse de la tension qui prévalait concernant la polémique autour de sa candidature. Cette phrase, certes à effets multiples, c'est selon, a surtout réorienté les débats à un autre niveau. Tant dans la sphère politique qu'au sein de la société civile. A preuve, cette annonce surprise n'a laissé personne indifférent que l'on soit de l'opposition, du regroupement au pouvoir ou de la société civile. Merci à SEM Alassane OUATTARA Président de la République.

• On recule

La destruction du matériel d'établissement de la Carte Nationale d'Identité

Pour manifester son opposition au paiement de la somme de 5000 FCFA de frais de timbre, pour l'établissement de la CNI, un jeune, armé de marteau a détruit une partie du matériel d'enrôlement à Gagnoa. A Divo, ce sont des individus qui s'en sont pris au hall de la sous-préfecture et au bureau du sous-préfet dans le but de détruire le matériel destiné à l'établissement des CNI. A Yopougon, le service technique de la mairie a subi le même sort avec pour résultats la destruction des ordinateurs, tablettes et chaises destinés à l'opération d'enrôlement. Ces actes ont été commis les 19 et 20 mars par des individus se réclamant de partis de l'opposition qui avaient appelé à manifester.

Tous les leaders des partis politiques, sans exception, doivent exhorter leurs militants à bannir ces comportements qui mettent à mal la marche de la nation.

TOUT AZIMUT

LA VIE DE LA COMMISSION REGIONALE DE L'OSCS DU HAUT SASSANDRA



Mme la DR du Haut-Sassandra échangeant avec la plateforme Mojec et les leaders des jeunes des partis politiques sur la culture de la paix en Côte d'Ivoire le 11 mars 2020 à Daloa

La Commission Régionale de l'OSCS du Haut-Sassandra, présidée par M. Privat Anatole BACKO, Préfet de Région du Haut-Sassandra, a, lors de la cérémonie bilan des activités de 2019, élaboré son plan d'action pour le premier trimestre de 2020. Ce plan proposait sept (07) activités qui n'ont pu être réalisés du fait de la COVID-19.

Cependant, douze (12) actions axées essentiellement sur la sensibilisation de la population, la consolidation de la paix et le recrutement de moniteurs bénévoles ont été menées. Parmi celles-ci, on peut citer entre autres, la sensibilisation des populations sur la Covid-19, la gestion pacifique des conflits, notamment lors du conflit foncier au quartier manioc à Daloa. La Commission a recruté des moniteurs dans les villages de TAZIBOUO et GBEULIVILLE pour renforcer le mécanisme d'alerte précoce de l'OSC et a organisé la tribune d'échange avec les jeunes des partis politiques sur la paix en Côte d'Ivoire. Pour finir elle a effectué une mission d'évaluation du dialogue intercommunautaire à Gonaté.

EN FILIGRANE

• **Manifestation de la solidarité contre la Covid-19 : La Ministre Mariatou KONE réceptionne des dons de différentes structures**

Dès l'apparition du premier cas de la maladie à Coronavirus, Madame la Ministre de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté (MSCSLP), Pr. Mariatou KONE a lancé un appel à toutes les bonnes volontés pour contribuer à faire barrière à l'évolution de cette pandémie en Côte d'Ivoire. C'était le 23 mars 2020 dans les communes d'Abobo, Yopougon et Koumassi, où elle a fait don de 10 000 kits sanitaires composés de gels, de savons, de cache nez et de gants aux populations vulnérables. En réponse citoyenne, Unilever CI fut parmi les premières entreprises à réagir. Elle a fait un don d'une valeur de 10 millions de francs CFA, comprenant 1.000 cartons de savons à la Ministre le 25 mars 2020. Ce geste a été fort apprécié par Mme la Ministre qui a, au nom du Gouvernement, félicité l'entreprise donatrice et réitéré son invitation à tous les autres corps de la société à en faire autant.

• **Consolidation de la Paix : Le MSCSLP évalue les dialogues intercommunautaires dans 11 localités**

Le MSCSLP entreprend des tournées de suivi et d'évaluation des dialogues intercommunautaires dans 11 localités sur les 26 où ils ont été réalisés. Ce sont les villes d'Azaguié, Bogouiné, Sassandra, Gonaté, Orès-Krobou, Agboville, Hermankono-Diès, Guiglo, Gbonné (Gandié), Dabakala et Mahapleu, qui ont été visitées du 18 février au 1er mars 2020 par les équipes du ministère. Les dialogues intercommunautaires sont initiés par le MSCSLP à travers la direction de la cohésion sociale. Et ce, à partir des alertes données par l'OSCS pour les cas de conflit. Ces dialogues sont engagés pour aider les communautés en conflit à réapprendre à vivre ensemble et à renforcer la cohésion sociale.

Prévention des conflits électoraux: l'Observatoire initie les jeunes aux techniques de causeries éducatives et sensibilise à l'alerte précoce

Les mauvais souvenirs de la crise postélectorale de 2011 obligent les différents acteurs à initier des actions en vue d'anticiper sur les conflits qui pourraient survenir lors des élections 2020. C'est dans ce cadre que s'est inscrit l'atelier de formation des 15 et 16 janvier 2020, organisé par l'OSCS avec l'appui technique de Care International. L'objectif était de renforcer l'engagement des jeunes à l'alerte précoce et pour la prévention des conflits électoraux en 2020.

Cet atelier de deux jours a réuni 35 jeunes, venus de Bouaké, Korhogo, Daloa et Guiglo, tous membres des plateformes de jeunesse mises en place par CARE International et le réseau de moniteurs de l'OSCS.

Les participants ont été instruits sur les techniques de collecte d'informations, de rapportage des messages et actions politiques. Ensuite, sur la technique et de l'intérêt à faire le reporting des messages et actions politiques. Puis les techniques de causeries éducatives pour le renforcement de la cohésion sociale. Enfin, l'accent a été mis sur les types de violences électorales, qu'elles soient physiques, psychologiques et structurelles.

Au terme de cette formation, ces jeunes se sont engagés à promouvoir, désormais, la paix en Côte d'Ivoire.



Une vue des participants pendant l'atelier au Ran Hotel de Bouaké le 15 janvier

Monsieur KOUADIO Jules André, chef de cabinet du Préfet de Bouaké, a souhaité que les outils mis à la disposition des jeunes fassent l'objet de restitution au sein de leurs différentes communautés. Ce qui permettrait de multiplier le nombre de moniteurs bénévoles pour une collecte efficace d'informations et leur transmission à l'OSCS.

M. KOUAME/A. KONE

L'OSCS supervise ses sessions de sensibilisation

L'Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale (OSCS) a effectué du 19 au 23 février 2020 des missions de supervision des sessions de sensibilisation dans les villes de Bouaké, Korhogo, Daloa et Guiglo. Ces missions font suite, à l'atelier de « renforcement de capacités des jeunes en suivi, traçabilité et reporting des actions et messages politiques », tenu du 15 au 16 janvier dernier à Bouaké. L'objectif était d'apprécier l'état d'avancement de ces sensibilisations à travers les causeries éducatives.



Séance de sensibilisation au quartier Ahoussabougou de Daloa le 20 février 2020.

Cette mission a permis à l'équipe composée de l'OSCS et de Care International de suivre les agents sensibilisateurs sur le terrain. Pour véhiculer leur message, ces agents ont organisé des discussions de groupes. Un accent a été mis sur le mécanisme d'alerte précoce de l'OSCS. Cette activité a permis de sensibiliser 6875 jeunes dans le cadre du projet MOJEC : « Mobilisation des Jeunes Engagés pour la Consolidation de la Paix », à Abidjan (Yopougon et Abobo), Bouaké, Daloa, Guiglo et Korhogo. Les jeunes sensibilisés se sont, à leur tour, engagés à participer au mécanisme d'alerte précoce de l'OSCS afin de contribuer au renforcement de la solidarité et de la cohésion sociale dans leur localité respective.

Fatou DIALLO

L'OSCS sensibilise l'Union de la Jeunesse d'Adjamé (UJA) à l'alerte précoce et à la prévention des conflits

Dans le cadre de la mise en œuvre de son projet « Mobiliser 50.000 Jeunes pour l'Alerte Précoce et la Prévention des Conflits », l'Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale (OSCS) a sensibilisé l'Union de la Jeunesse d'Adjamé (UJA). C'était dans l'après-midi du mercredi 19 février 2020 au sein de la Mairie de la commune d'Adjamé. Au terme du message de sensibilisation de M. Eugène BILE, l'Union de la Jeunesse d'Adjamé à travers ses leaders présents, a marqué sa pleine adhésion à l'animation du MAP de l'OSCS en acceptant d'être des monitrices et moniteurs bénévoles.



Photo de famille avec les leaders de l'Union de la jeunesse d'Adjamé (UJA), le 19 février 2020 dans les locaux de la mairie d'Adjamé

Vincent OULOTO

La Chaîne Nationale de Solidarité (CNS) et le Fonds National de Solidarité (FNS) : des instruments importants pour la manifestation de la solidarité verticale

Destinée à mobiliser des ressources additionnelles pour accroître les actions de solidarité en Côte d'Ivoire, la Chaîne Nationale de Solidarité (CNS), a été lancée officiellement le 13 janvier 2020 par le Professeur Mariatou KONE, Ministre de la Solidarité, de la cohésion sociale et de la Lutte contre la pauvreté. La CNS a enregistré à l'occasion ses 1ers dons de quelques structures donatrices dont le Port Autonome d'Abidjan, la CNPS, la GESTOCI, la Chambre de Commerce, la compagnie aérienne CORSAIR et la Société des Palaces d'Abidjan.

Contexte du lancement de la Chaîne Nationale de la Solidarité

Constatant les nombreuses demandes et sollicitations des populations en matière de solidarité, Mme la ministre de la solidarité a lancé la CNS au profit du FNS.

Créé par décret n°99-313 du 21 avril 1999, le FNS a été réactivé par décret n° 2016 – 560 du 27 juillet 2016 pour répondre aux besoins des personnes vulnérables. Cela s'inscrit dans la vision du président de la République Son Excellence Alassane Ouattara qui, dès son accession à la magistrature suprême du pays, a fait de la solidarité l'une des priorités de l'action gouvernementale.

La CNS et le FNS : Quels rôles, quel lien ?

Suivant son décret de création, le FNS est destiné à financer les différentes interventions décidées par le Chef de l'État au profit notamment des catégories sociales à faible revenu, des indigents, des sinistrés, des victimes de conflits et catastrophes, des victimes de la traite des personnes, des filets sociaux et des agglomérations dépourvues du minimum d'infrastructures de base non concernée par les programmes et projets ordinaires de l'État et des collectivités territoriales. Quant à la CNS, elle se présente comme un nouveau partenariat et une alliance stratégique avec le Gouvernement, le secteur privé, la société civile, les institutions nationales et internationales. Elle est surtout un outil qui contribue à capter des ressources additionnelles au profit du Fonds National de Solidarité (FNS) à l'effet de répondre aux nombreuses et pressantes sollicitations des populations en matière de solidarité. Toutefois, la CNS pourrait intervenir en faveur d'actions de solidarité, autres que celles du FNS.

L'Impact de la CNS et du FNS sur la vie de la population

La CNS et le FNS s'apprécient dans le cadre de la solidarité publique et particulièrement l'assistance sociale. Il s'agit de la manifestation de la solidarité envers les populations. Toutes choses qui contribuent au renforcement de la confiance entre la population et le gouvernement.

Concrètement, cette assistance s'est traduite à travers le FNS par l'appui médical aux catégories à faible revenu, par la prise en charge médicale, scolaire (primaire, secondaire et supérieur) de cas sociaux, issus de familles démunies, de centres sociaux et d'organisations non gouvernementales et de victimes de traite.

On note également l'assistance aux personnes indigentes, sinistrées et victimes de catastrophes naturelles et conflits à travers l'appui en vivres et non vivres au profit de 2600 familles dans le District autonome d'Abidjan et à Guiglo, Guibéroua, Tiassalé, Grand-Bassam, Divo, N'Douci, etc .

Le soutien aux familles démunies au cours de la Tabaski et de la Noël dans le District autonome d'Abidjan et à Toumodi, Boundiali, M'Bengue, Sinematiali, Napié, Bouaflé, Sinfra, Djibrosso, Aboisso et le financement d'infrastructures communautaires à impact rapide dans 48 villages.

Ces différentes réalisations ont contribué à lutter contre l'extrême pauvreté, à faire baisser les ressentiments, à renforcer la cohésion sociale et à rassurer de la présence de l'État auprès des populations en besoin de solidarité.

Dans le cadre de la lutte contre la COVID-19, Mme la ministre de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté a initié une chaîne de solidarité invitant tous les habitants de Côte d'Ivoire à se mobiliser à travers des dons, afin de lutter efficacement contre la maladie et venir en aide aux populations les plus vulnérables.



Mme la ministre Pr. Mariatou KONE en compagnie de quelques donateurs lors du lancement de la CNS

Les perspectives de la CNS

La CNS envisage se construire avec les structures des secteurs public et privé, les institutions nationales et internationales, les partenaires techniques et financiers, les chancelleries et ambassades et les personnes physiques et morales etc.

Les actions de la CNS vont s'inscrire dans une culture de promotion de la solidarité nationale à l'endroit des nationaux et non nationaux.